

PROCÈS – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2015

CONVOCACTION : 22 mai 2015

AFFICHAGE : 9 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le quatre juillet à neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric GUÉANT, maire.

PRÉSENTS : Mmes Nathalie HAVET, Chantal CORDELETTE, Véronique WARMÉ, MM. Eric GUÉANT, Sylvain HALGAND, Charles PRAMAGGIORE, Matthieu LENGLET, Patrice BOUTEILLE, Olivier CARLOS, Jean-Yves GAUDEFROY, Pascal DÉCLE, Tristan ROBERT.

ABSENT(S) ET EXCUSÉ(S) : M. Armel LECLERCQ
Mme Sabine MAILLY
Mme Ariane DEREUMAUX (arrivée à 10h)

PROCURATION(S) : Néant

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Informations et compte-rendu des décisions du maire
- 3) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 mai 2015
- 4) Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 5) Convention de projet urbain partenarial
- 6) Questions diverses.

1 : Désignation du secrétaire de séance

Mme CORDELETTE a été désignée secrétaire de séance sur proposition de M. GUÉANT.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2 : Informations et compte-rendu des décisions du maire

M. GUÉANT remercie les élus pour leur participation à cette demi-journée de travail. La séance du conseil municipal sera suivie d'une session de travail où 3 points seront abordés

- 1- le développement touristique
- 2- les finances communales
- 3- le bilan après un an de mandat.

3 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 mai 2015

Le compte-rendu de la séance du 29 mai 2015 est approuvé.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

4 : Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les nouvelles dispositions de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 prévoient qu'un plan d'occupation des sols non transformé en plan local d'urbanisme avant le 31 décembre 2015 devient caduc sauf si une révision a été prescrite, la caducité étant alors reportée au 27 mars 2017.

Sans évolution, les actes d'occupation du sol de la commune relèveront du régime du règlement national de l'urbanisme et de son principe de constructibilité limitée au 1^{er} janvier 2016. Ces dispositions ne remettront pas en cause la compétence de délivrance des actes au nom de la commune.

D'autre part, si la communauté d'agglomération Amiens Métropole engage une procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) avant le 31 décembre 2015, la caducité sera reportée au 1^{er} janvier 2020 à la condition que de débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ait lieu avant le 27 mars 2017 et que le PLUi soit approuvé avant le 31 décembre 2019.

Ainsi, après délibération, le conseil municipal DÉCIDE d'engager la révision du plan d'occupation des sols de la commune de BLANGY-TRONVILLE et sa transformation en plan local d'urbanisme et AUTORISE M. le Maire, ou toute autre personne déléguée par lui, à signer les documents nécessaires à la présente décision.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

5 : Convention de projet urbain partenarial

Arrivée de Mme Ariane DEREUMAUX

M. GUÉANT donne lecture de la convention de projet urbain partenarial entre l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) des Pommiers et la commune.

Cette convention a pour objet la fixation des modalités de prise en charge financière et de libération foncière des équipements publics dont la réalisation est rendue nécessaire notamment par l'opération d'aménagement dénommée remembrement urbain des Pommiers sise sur les parcelles actuellement cadastrées AE 152 et 153, Z 21, 96, 97, 98, 99, 100, 101 et 102.

Les équipements publics devront être dimensionnés pour assurer la desserte en capacité suffisante de l'opération d'aménagement et du reliquat de la zone NArU1 du PLU à contenu POS de la commune soit une surface de 3ha12 et un nombre de logements à desservir de 60 logements, en application des objectifs du SCOT.

Après délibération, les élus DÉCIDENT d'apporter 2 modifications au projet de convention :

- « la commune financera la réalisation de la Voie sur Fosse »

- « la 1^{ère} phase débouchera sur la rue André Hacq » (24 logements), « la voirie sera réalisée à la fin de la seconde phase de construction ».

M. HALGAND indique qu'il faut penser aux infrastructures du village avec l'augmentation de la population (école, salle de réunion, centre-bourg...).

M. GUÉANT écrira à la propriétaire du terrain situé au milieu des parcelles de l'AFUL des Pommiers, qui ne souhaite pas vendre pour l'instant.

Le conseil municipal AUTORISE M. GUÉANT, ou toute personne désignée par lui, à signer la convention de projet urbain partenarial entre l'AFUL des Pommiers et la commune de BLANGY-TRONVILLE.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

6 : Questions diverses

NÉANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 20.

Prénom et nom	Signature
Eric GUÉANT - Maire	
Nathalie HAVET – 1 ^{ère} adjointe	
Armel LECLERCQ – 2 ^{ème} adjoint, secrétaire	Absent excusé
Sylvain HALGAND – 3 ^{ème} adjoint	
Sabine MAILLY	Absente excusée
Charles PRAMAGGIORE	
Matthieu LENGLET	
Véronique WARMÉ	
Patrice BOUTEILLE	
Olivier CARLOS	
Jean-Yves GAUDEFROY	
Ariane DEREUMAUX	
Pascal DÉCLE	
Chantal CORDELETTE	
Tristan ROBERT	